



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Sondage de reconnaissance de 150 m de profondeur dans l'objectif de rechercher une nouvelle ressource en eau souterraine pour l'approvisionnement en eau potable de la commune de la Ferté-en-Ouche.  
Le projet ne concerne que la création du sondage de reconnaissance et les essais de pompage associés relevant de la nomenclature IOTA 1.1.1.0.  
Une nouvelle demande d'examen au cas par cas sera effectuée en cas de demande de prélèvement, associée à la nomenclature IOTA 1.1.2.0.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Syndicat de l'Eau de l'Orne - SDE61

Raison sociale

N° SIRET

2 5 6 1 0 3 6 9 8 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat mixte

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DE BALORRE

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Forage d'une profondeur supérieure à 50 m/sol pour l'alimentation en eau potable Code de l'environnement : article R.214-1 IOTA, rubrique 1.1.1.0 - Déclaration des travaux de sondage et essais de pompage Si la reconnaissance est positive, une demande d'examen au cas par cas, associée au document IOTA de la nomenclature 1.1.2.0. sera déposée.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un sondage de reconnaissance de 150 m de profondeur dans le réservoir de l'Oxfordien, non exploité dans le secteur, dans le but de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du SIAEP de la Trigardière.

Le projet se situe à proximité du captage AEP de Brocteux qui s'adresse au réservoir du Cénomaniens. Le projet se situe à plus de 35 m de tout bâtiments et de toutes sources de pollutions.

Le projet comporte les étapes suivantes :

1. Reconnaissance mécanique des horizons géologiques
2. Essais de pompage par paliers : évaluation quantitative et qualitative de la ressource disponible
3. Diagraphies d'orientation

En fonction des résultats acquis, la reconnaissance sera :

- transformée en ouvrage d'exploitation correctement équipée et isolée si la ressource est suffisante
- condamnée dans les Règles de l'Art si la ressource est insuffisante

#### 4.2 Objectifs du projet

Le SDE61 accompagne le SIAEP de la Trigardière dans la sécurisation de son alimentation en eau potable.

Le forage actuel de Brocteux a perdu 70 % de sa productivité et ne permet plus de subvenir aux besoins en eau potable du secteur. Il ne peut plus être exploité au débit autorisé de 50 m<sup>3</sup>/h.

Le projet de reconnaissance vise à rechercher une nouvelle ressource en eau dans les formations de l'Oxfordien, nappe distincte de celle exploitée par le forage Brocteux actuel (Cénomaniens).

Un des objectifs secondaires est de reconnaître les terrains de l'Oxfordien (non explorés dans la région), afin d'acquérir des connaissances sur le contexte géologique et hydrogéologique local.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la foration d'un sondage d'eau de 150 m de profondeur maximum (profondeur adaptée en cours de foration selon les résultats acquis).  
Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour maintenir les terrains et permettre la réalisation des essais de pompage.

Les étapes des travaux sont les suivantes :

1 - réalisation d'un sondage de reconnaissance jusqu'à 150 mètres de profondeur

2 - si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins/crépinés

Pose d'un tubage plein au droit des terrains du Cénomaniens afin de protéger la ressource captée par le forage AEP Brocteux.

Pose d'un tubage crépiné pour maintenir les terrains de l'Oxfordien.

3 - Test de pompage - 3 ou 4 paliers et un essai longue durée

L'objectif de ces tests est de définir le débit exploitable et les paramètres hydrauliques du réservoir.

Le forage sera réalisé par la société BONNIER FORAGES qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.

Si le sondage est improductif, il sera rebouché dans les Règles de l'Art, fixées par le BRGM.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A ce stade, il n'y a pas de phase d'exploitation à prévoir, il ne s'agit que d'une exploration hydrogéologique. Aucun prélèvement en eau souterraine n'est prévu en dehors des essais de pompage d'évaluation de la ressource.

A terme, si la ressource est satisfaisante, une demande d'examen au cas par cas associée au document IOTA de la nomenclature 1.1.2.0. sera déposée pour la demande des prélèvements.

Dans le cas où le débit du sondage n'atteint pas le débit escompté, l'ouvrage sera rebouché dans les Règles de l'Art selon le protocole établi par le BRGM.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code minier : article L411-1 - Ouvrage d'une profondeur > 10 m

Code de l'environnement : article R214-1 Rubrique 1.1.1.0 - Déclaration des travaux de sondage et essais de pompage

Si la reconnaissance est positive, pour la demande d'exploitation en eau potable :

Code de l'environnement : article R214-1 Rubrique 1.1.2.0 - Prélèvements permanents issus d'un forage

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du sondage Débit estimé pendant les essais de pompage Volume d'eau estimé pendant les essais de pompage Désignation cadastrale : section ZI, parcelle N°7	150 m 50 m <sup>3</sup> /h (au maximum) 3 600 m <sup>3</sup> (au maximum) Parcelle N°7 : 860 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 50 m - ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 250009956 - Nom : Haute Vallée de la Charentonne à 4.5 km - ZNIEFF DE TYPE1 Identifiant : 250020078 - Nom : Etang-Prairies et Landes de Charentonne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 50 m - Zone humide recensée : Vallée du Bassin de la Charentonne Pas d'impact - recherche d'eau dans un aquifère profond sans relation hydraulique directe avec la surface au droit du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de Protection Immédiat du forage AEP de Broctoux (DUP : 061001348) La ressource recherchée (dans l'Oxfordien) est différente de celle captée par le forage AEP (Cénomaniens). Au cours de la foration, tous les moyens seront mis en oeuvre pour protéger le réservoir du Cénomaniens. Foration au Marteau Fond de Trou à l'air. L'exploitation AEP sera arrêtée le temps des travaux.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 3.5 km - SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS Identifiant : FR230150 - Nom : Risle, Guiel et Charentonne
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements temporaires dans la nappe de l'Oxfordien, lors des essais de pompage en phase travaux, comme prévu dans la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature Loi sur l'eau.  Si la ressource est satisfaisante, un dossier cas par cas associé au document IOTA de la nomenclature 1.1.2.0 sera déposé pour la demande de prélèvements.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage temporaire de la nappe de l'Oxfordien (non exploitée localement), lors des essais de pompage en phase travaux, comme prévu dans la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature Loi sur l'eau. Les essais de pompage permettront d'évaluer les paramètres hydrauliques du réservoir et d'estimer les futures incidences du prélèvement, si la ressource est suffisante. Aucune modification prévue de la masse d'eau souterraine lors de la phase travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le syndicat de la Trigardière a besoin d'une nouvelle ressource sur ce secteur, en raison de la perte de productivité du forage AEP Broctoux.  La recherche en eau permettra de vérifier l'adéquation de la ressource avec les besoins de la collectivité.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faible impact, limité dans le temps et l'espace. Durée du projet d'environ 1 mois. Circulation et stationnement de la machine de forage sur une surface réduite sur une prairie agricole fauchée sans impact faunistique et floristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3.5 km du site Natura 2000 le plus proche, aucun habitat ne sera impacté, dégradé ou détruit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La matériel de forage utilisé sera propre et maintenu en bon état de fonctionnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pose d'un tube acier en tête de forage pour l'isoler des eaux superficielles. Pose d'un tubage acier et bouchon d'argile d'étanchéité en pied de tube pour protéger la nappe de Cénomaniens. Fermeture du forage par un capot cadenassé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit engendré par la foration : impact temporaire entre 4h et 8h par jour pendant 3 à 5 jours. Pas de travail le week-end et les jours fériés.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de forage engendrent forcément des vibrations rapidement atténuées par les formations géologiques alentours : impact temporaire.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La foreuse dispose d'un moteur thermique. Émission de poussière nulle dès lors que la reconnaissance produit de l'eau. Ces impacts restent temporaires.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fluides de forage : air comprimé, boue de forage et eau de la formation. Boue de forage d'origine minérale, non polluée, utilisée pour la remontée des cuttings de foration. Elle ne sera pas rejetée dans le milieu naturel mais évacuée vers une filière adaptée.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de l'eau à la foration et lors des essais de pompage dans un bassin de décantation sur la parcelle puis évacuation par le fossé bordant la D230 avant rejet dans la prairie en bordure de la Charentonne. Ces impacts restent temporaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production faible de déchets inertes uniquement lors des travaux : déblais de calcaire et de sables ainsi que des boues de forage minérale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les propriétaires fonciers alentours seront prévenus des potentiels impacts des travaux de forage dont la durée est limitée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Avant la réalisation de la reconnaissance et en l'absence de données concernant le réservoir de l'Oxfordien, il est impossible d'évaluer les potentielles incidences sur l'environnement.  
A noter que la recherche en eau concerne une nappe captive profonde sans relation hydraulique directe avec la surface.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le réservoir profond de l'Oxfordien, qui fait l'objet de la recherche en eau, sera protégé :

- de la surface : margelle bétonnée de 3 m<sup>2</sup>, capot cadénassé, tête de forage à 0.5 m au-dessus du terrain naturel
- du réservoir du Cénomaniens : tubage plein acier avec bouchon d'argile d'isolation en pied de tube

Utilisation de fluides de forage non polluants.

Véhicule de chantier en bon état d'entretien et exempts de fuites.

Décantation des eaux de foration et de pompage avant rejet au milieu naturel.

Le forage AEP actuel sera mis à l'arrêt le temps des travaux.

Ouvrage réalisé dans le cadre d'une recherche d'eau destinée à l'eau potable.

Pas de prélèvement dans la nappe d'eau souterraine hormis lors des essais de pompage.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de recherche en eau vise à sécuriser quantitativement l'alimentation en eau potable de ce secteur en s'intéressant à un réservoir peu voire pas exploité localement. Ce projet s'impose au regard de la forte baisse de productivité du forage AEP Broctoux captant la nappe du Cénomaniens.

Lors de la phase de reconnaissance hydrogéologique, les incidences du projet sur son environnement sont faibles et limitées dans l'espace et dans le temps. Si la ressource est suffisante, les incidences de la future phase d'exploitation ne pourront être établies qu'après réalisation du sondage et des essais de pompage. Une demande d'examen au cas par cas associée au document IOTA de la nomenclature 1.1.2.0 sera déposée pour la phase d'exploitation en tenant compte des données récoltées.

Par conséquent, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

Signature numérique de  
**FERET JULIEN**  
Date :  
2025.02.27  
18:48:16  
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)